

Loi n° 2004-87 du 21 décembre 2004, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2004 (1).

Au nom du peuple,

La chambre des députés ayant adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. - Sont modifiés, les articles 1, 2, 6 et 7 de la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004 comme suit :

Article premier. (nouveau). - Est et demeure autorisée, pour l'année 2004, la perception au profit du budget de l'Etat des recettes provenant des impôts, taxes, redevances, contributions, divers revenus et prêts d'un montant total de 12.833.000.000 dinars répartis comme suit :

Recettes du titre I : 7851.000.000 Dinars

Recettes du titre II : 4492.000.000 Dinars

Recettes des fonds spéciaux du trésor : 490.000.000 Dinars

Ces recettes sont réparties conformément au tableau «A» annexé à la présente loi.

Article 2 (nouveau). - Le montant des crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2004 est fixé à 12.833.000.000 dinars répartis par parties comme suit :

Première partie : Rémunérations publiques	4270.353.000 Dinars
Deuxième partie : Moyens des services	530.725.000 Dinars
Troisième partie : Interventions publiques	959.564.000 Dinars
Quatrième partie : Dépenses de gestion imprévues	62.358.000 Dinars
Cinquième partie : Intérêts de la dette publique	1030.000.000 Dinars
Sixième partie : Investissements directs	983.695.000 Dinars

(1) Travaux préparatoires :

Discussion et adoption par la chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2004.

Septième partie : Financement public 546.652.000 Dinars

Huitième partie : Dépenses de développement imprévues 39.653.000 Dinars

Neuvième partie : Dépenses de développement sur ressources extérieures affectées 500.000.000 Dinars

Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique 3420.000.000 Dinars

Onzième partie : Dépenses des fonds spéciaux du trésor. 490.000.000 Dinars

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 6. (nouveau) - Les crédits du chapitre de remboursement de la dette publique en principal et intérêts sont évalués, pour l'année 2004, à 4450.000.000 dinars répartis par parties comme suit :

Cinquième partie : Intérêts de la dette publique : 1030.000.000 dinars.

Dixième partie : Remboursement du principal de la dette publique : 3420.000.000 dinars.

Ces crédits sont répartis conformément au tableau « B » annexé à la présente loi.

Article 7 (nouveau) - Le montant des ressources d'emprunt de l'Etat, nets des remboursements du principal de la dette publique, est fixé à 899.000.000 dinars pour l'année 2004.

Art. 2. - Les crédits de paiement des dépenses du budget de l'Etat, pour l'année 2004, sont répartis conformément aux chapitres et aux parties indiqués dans la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003 portant loi de finances pour l'année 2004.

Art. 3. - Est autorisé, pour l'année 2004, le transfert d'un montant de 110.400.000 dinars des recettes affectées aux fonds spéciaux du trésor, aux recettes du titre I du budget de l'Etat.

La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et exécutée comme loi de l'Etat.

Tunis, le 21 décembre 2004.

Zine El Abidine Ben Ali

TABLEAU "A"
RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT
POUR L'ANNEE 2004

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE I	
	PREMIERE PARTIE: Recettes Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 1 : Impôts Directs Ordinaires	
	1-IRPP et IS - Avances:Retenue à la Source	
11-01	Traitements et salaires	1 090 000 000
11-02	Intérêts dépôts aux Comptes Spéciaux d'Epargne ouverts auprès des Banques	70 000 000
11-03	Revenus des Capitaux Mobiliers	130 000 000
11-04	Honoraires, Commissions Courtages, Vacations et Loyers	90 000 000
11-05	Redevances servies aux non Résidents	6 000 000
11-06	Impôts sur les plus values immobilières	2 500 000
11-07	Avances sur les produits de consommation importés	48 000 000
11-08	Avances de 1.5% sur les marchés publics	93 500 000
11-09	Valeurs mobilières non résidents	8 000 000
	Total 1 :	1 538 000 000
	2 - IRPP et IS - Avances : Les Acomptes provisionnels	
12-01	Personnes Physiques : BIC	34 000 000
12-02	Personnes Physiques : BNC	15 000 000
12-03	Personnes Morales : Stés Pétrolières	30 000 000
12-04	Personnes Morales : Hors Sociétés Pétrolières	363 000 000
	Total 2 :	442 000 000
	3 - IRPP et IS : Régularisation	
13-01	Personnes physiques	37 500 000
13-02	Sociétés pétrolières	180 000 000
13-03	Sociétés non pétrolières	144 000 000
13-04	Impôts sur les revenus des sociétés de personnes	2 000 000
13-05	Impôts sur les plus values immobilières	3 500 000
	Total 3 :	367 000 000
	Total Catégorie 1	2 347 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	Catégorie 2: Impôts et Taxes Indirects Ordinaires	
	1 : Droits de Douane	
21-01	Droits de Douane à l'importation	485 000 000
21-02	Redevances sur prestations douanières à l'Importation	60 000 000
21-03	Redevances sur prestations douanières à l' Exportation	5 000 000
	Total 1 :	550 000 000
	2: Taxe sur la Valeur Ajoutée	
22-01	T V A Régime Importation	1 073 000 000
22-02	T V A Régime Intérieur	1 131 000 000
	Total 2:	2 204 000 000
	3 : Droits de Consommation	
23-01	Droit de Consommation sur les Essences et Huiles	277 000 000
23-02	Droit de Consommation sur le Tabac et les Allumettes	173 000 000
23-03	Produit de la majoration spécifique sur le Tabac et les Allumettes	344 000 000
23-04	Droit de Consommation sur les Boissons Alcoolisées	139 500 000
23-05	Droit de Consommation sur autres produits divers	233 000 000
	Total 3:	1 166 500 000
	4: Droits sur les actes et transactions (Enregistrements)	
24-01	Droits de Timbre fiscal	28 900 000
24-02	Droits sur les mutations	83 000 000
24-03	Autres droits d'enregistrements	57 000 000
24-04	Taxe unique sur les assurances	47 000 000
24-05	Autres taxes pour formalités administratives	9 500 000
	Total 4:	225 400 000
	5 : Droits sur les Transports et autres produits	
25-01	Taxe de compensation sur les transports	65 000 000
25-02	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	68 000 000
25-03	Droit de garantie sur les matières en platine, or et argent	2 500 000
	Total 5:	135 500 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	6: Taxes	
26-02	Amendes et condamnations Prononcées en Matière Fiscale	43 200 000
26-03	Retenues sur remises des débiteurs des produits monopolisés, amendes disciplinaires infligées aux débiteurs	40 000 000
26-04	Recouvrement d'arriérés d'impôts supprimés	1 700 000
26-05	Taxes afférentes à certains produits et services	8 700 000
26-06	Prélèvements sur les recettes fiscales affectées aux Fonds Spéciaux	80 000 000
	TOTAL 6:	173 600 000
	Total Catégorie 2	4 455 000 000
	TOTAL PREMIERE PARTIE	6 802 000 000
	DEUXIEME PARTIE: Recettes Non Fiscales Ordinaires	
	Catégorie 3 : Revenus Financiers Ordinaires	
30-01	Transferts des Entreprises Publiques et bénéfices de trésorerie	599 100 000
30-02	Amendes et condamnation pécuniaires prononcées par les autorités administratives et A.S A.E par jugements ou transactions ou en vertu de la déchéance	45 000 000
30-03	Reversements de fonds	1 000 000
30-04	Frais administratifs de régie et perception pour le compte de tiers et frais de poursuites	4 000 000
30-05	Remboursement des intérêts afférents aux emprunts	47 000 000
30-06	Remises sur crédits d'enlèvements et de droits	2 500 000
30-07	Recettes accidentelles à divers titres	8 000 000
30-08	Versements et contributions des Caisses de Sécurité Sociale	62 500 000
	Total Catégorie 3	769 100 000
	Catégorie 4 : Revenus du Domaine de l'Etat Ordinaires	
40-01	Bénéfices de l'exploitation pétrolière	29 500 000
40-02	Redevances complémentaires à la charge des sociétés pétrolières	34 500 000
40-03	Redevances au titre du passage du gazoduc	140 000 000
40-04	Produits des forêts	10 000 000
40-05	Produits de la vente des immeubles domaniaux	11 000 000
40-06	Redevances pour occupation domaine public et produits de la vente des épaves, animaux errants et marchandises abandonnées	6 000 000
40-07	Produits de la vente des meubles réformés de l'Etat	500 000
40-08	Loyers	8 000 000
40-09	Autres produits du domaine	10 000 000
40-10	Prélèvements sur les recettes non fiscales affectées aux Fonds Spéciaux	30 400 000
	Total Catégorie 4	279 900 000
	TOTAL DEUXIEME PARTIE	1049 000 000
	TOTAL TITRE I	7 851 000 000

		En Dinars
N° Articles	Désignation des Recettes	Prévisions
	RECETTES TITRE II	
	TROISIEME PARTIE : Recettes Non Ordinaires	
	Catégorie 5: Recouvrements du Principal des Emprunts	
50-01	Recouvrements du Principal des Emprunts	87 000 000
	Catégorie 6: Autres Recettes Non Ordinaires	
60-01	Privatisation	
60-02	Autres Recettes Non Ordinaires	86 000 000
	Total Troisième Partie	173 000 000
	QUATRIEME PARTIE: Ressources d' Emprunts	
	Catégorie 7: Ressources d' Emprunts Intérieurs	
70-01	Ressources d' Emprunts Intérieurs	2 959 000 000
	Catégorie 8: Ressources d' Emprunts Extérieurs	
80-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs	830 000 000
	Catégorie 9: Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	
90-01	Ressources d' Emprunts Extérieurs Affectées	530 000 000
	Total Quatrième Partie	4 319 000 000
	TOTAL TITRE II	4 492 000 000
	CINQUIEME PARTIE : Recettes Fonds Du Trésor	
	Catégorie 10: Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
100-01	Recettes Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	315 000 000
	Catégorie 11: Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	
110-01	Recettes Non Fiscales Affectées aux Fonds du Trésor	175 000 000
	Total Recettes Fonds Du Trésor	490 000 000
	TOTAL RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT	12 833 000 000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2004
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE PREMIER					
		SECTION UNE : DEPENSES DE GESTION				SECTION DEUX	TOTAL TITRE PREMIER
		PREMIERE PARTIE : Rémunérations publiques	DEUXIEME PARTIE : Moyens des services	TROISIEME PARTIE : Interventions publiques	QUATRIEME PARTIE : Dépenses de gestion imprévues	CINQUIEME PARTIE : Intérêts de la dette publique	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
9	- MINISTERE DES FINANCES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	13.553.000	4.421.000	203199.000	-	-	221.173.000
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
19	- MINISTERE DES SPORTS	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	sans changement
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	sans changement	-	..
26	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	1.030.000.000	1.030.000.000
27	- FONDS DU TRESOR	-	-	-	-	-	..
TOTAL		4.270.353.000	530.725.000	959.564.000	62.358.000	1.030.000.000	6.853.000.000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2004
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

DESIGNATION DES CHAPITRES		TITRE DEUX							
		SECTION TROIS : DEPENSES DE DEVELOPPEMENT						SECTION QUATRE	TOTAL TITRE DEUX
		SIXIEME PARTIE : INVESTISSEMENTS DIRECTS			SEPTIEME PARTIE :	HUITIEME PARTIE :	NEUVIEME PARTIE :	DIXIEME PARTIE :	
		PROJETS A CARACTERE NATIONAL	PROJETS A CARACTERE REGIONAL	TOTAL	FINANCEMENT PUBLIC	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT IMPREVUES	DEPENSES DE DEVELOPPEMENT SUR RESSOURCES EXTERIEURES AFFECTEES	REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL DE LA DETTE PUBLIQUE	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement	-	sans changement	-	-	-	-	sans changement
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement	-	sans changement	-	-	-	-	sans changement
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	sans changement	-	sans changement	-	-	-	-	sans changement
9	- MINISTERE DES FINANCES	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement	-	sans changement	-	-	-	-	sans changement
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
19	- MINISTERE DES SPORTS	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	-	-	sans changement
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	sans changement	sans changement	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	sans changement	-	sans changement	sans changement	-	sans changement	-	sans changement
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	-	-	-	-	sans changement	-	-	sans changement
26	- DETTE PUBLIQUE	-	-	-	-	-	-	3420.000.000	3420.000.000
27	- FONDS DU TRESOR	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		858.851.000	124.844.000	983.695.000	546.652.000	39.653.000	500.000.000	3.420.000.000	5.490.000.000

TABLEAU " B "
DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2004
CREDITS DE PAIEMENT

EN DINARS

	DESIGNATION DES CHAPITRES	TOTAL	TOTAL	SECTION CINQ : FONDS DU TRESORS	TOTAL GENERAL
		TITRE PREMIER (RAPPEL)	TITRE DEUX (RAPPEL)	ONZIEME PARTIE : FONDS SPECIAUX DU TRESOR	
1	- CHAMBRE DES DEPUTES	sans changement	sans changement	-	sans changement
2	- PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	sans changement	sans changement	-	sans changement
3	- PREMIER MINISTERE	sans changement	sans changement	-	sans changement
4	- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	sans changement	sans changement	-	sans changement
5	- MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	sans changement	sans changement	-	sans changement
6	- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	sans changement	sans changement	-	sans changement
7	- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	sans changement	sans changement	-	sans changement
8	- MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES	sans changement	sans changement	-	sans changement
9	- MINISTERE DES FINANCES	sans changement	sans changement	-	sans changement
10	- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	sans changement	sans changement	-	sans changement
11	- MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES	sans changement	sans changement	-	sans changement
12	- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	sans changement	sans changement	-	sans changement
13	- MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE	221.173.000	48.268.000	-	269.441.000
14	- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	sans changement	sans changement	-	sans changement
15	- MINISTERE DU TOURISME, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	sans changement	sans changement	-	sans changement
16	- MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DU TRANSPORT	sans changement	sans changement	-	sans changement
17	- MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	sans changement	sans changement	-	sans changement
18	- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS	sans changement	sans changement	-	sans changement
19	- MINISTERE DES SPORTS	sans changement	sans changement	-	sans changement
20	- MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	sans changement	sans changement	-	sans changement
21	- MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE	sans changement	sans changement	-	sans changement
22	- MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	sans changement	sans changement	-	sans changement
23	- MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DES TECHNOLOGIES	sans changement	sans changement	-	sans changement
24	- MINISTERE DE L'EMPLOI	sans changement	sans changement	-	sans changement
25	- DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	sans changement	sans changement	-	sans changement
26	- DETTE PUBLIQUE	1.030.000.000	3.420.000.000	-	4.450.000.000
27	- FONDS DU TRESOR			sans changement	sans changement
TOTAL		6.853.000.000	5.490.000.000	490.000.000	12.833.000.000